

BUDGET PARTICIPATIF

Comment ça fonctionne ?

Vous avez une idée pour la ville ou votre quartier ? Proposez-la !

Elle pourra être soumise au vote des Fontenaysiens.

Une fois les projets lauréats connus, vous serez associés à toutes les étapes, de la conception à l'inauguration.

La ville met à disposition un budget de 530 000 euros, soit 10 euros par habitant.

Déposez votre projet jusqu'au 18 décembre via notre formulaire en ligne ou directement à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative.

Pour être recevable, un projet doit remplir 4 critères fondamentaux :

- > Être déposé par un fontenaysien à titre individuel ou collectif
- > Être utile aux habitants de Fontenay ou de votre quartier
- > Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Fontenay
- > Représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement

Il doit aussi rentrer dans les thématiques suivantes :

- > Projets de mobilier et/ou d'installation urbaine favorisant la convivialité, la solidarité et le lien social entre générations
- > Projets d'expression culturelle, d'infrastructure libre de sports et de loisirs
- > Projets favorisant la santé, le bien-être et la nature en ville

Attention : les projets déposés doivent être réalisés dans l'espace public (aucun projet ne pourra concerner l'aménagement d'un équipement public déjà existant).

Pendant la phase de dépôt de projet, vous pourrez être accompagnés :

- > Par un référent de quartier
- > Par des groupes de travail et des ateliers d'aide à la rédaction de projets proposés par les services de la Ville

Calendrier

- > Jusqu'au 18 décembre 2021
Date de dépôt
- > Janvier - février - mars 2022
Date d'analyse
- > Mars - avril 2022
Date de commission
- > Mai - juin 2022
Date des votes

Contact

quartiers@fontenay-sous-bois.fr ou 01 49 74 76 90



[Formulaire Budget participatif en ligne](#) ↗

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**